

L'enseignement public à St-Pierre



Centenaire
de l'école laïque
1882 – 1982

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A SAINT-PIERRE

DEPUIS 1882

Puisque nous célébrons cette année le centenaire de l'école laïque, il me paraît nécessaire de faire le point sur la situation de l'Enseignement à Saint-Pierre en cette année 1882, qui voit, en France, la naissance des grandes lois scolaires de la III^{ème} république.

Ces lois, en effet, ne seront pas immédiatement promulguées dans l'archipel. Cependant, de nombreux arrêtés, concernant l'Enseignement, ont déjà été pris dans la Colonie, depuis le milieu du siècle, entre autres celui du 7 août 1867, portant gratuité de l'Instruction Publique à Miquelon, bientôt suivi, le 25 novembre de la même année, par un autre arrêté rendant gratuit l'enseignement à Saint-Pierre. Curieusement, il faudra attendre le 4 septembre 1872 pour que la même mesure soit étendue à l'île aux Chiens.

En 1882, les écoles de la colonie sont donc publiques et gratuites, sans être obligatoires ni laïques.

Quelles sont donc ces « Ecoles Publiques » qui ne sont pas « Laïques » ?

Ce sont : L'Ecole Communale de garçons, dirigée par les Frères de Ploërmel, et l'Ecole communale de filles dirigées par les sœurs de St Joseph de Cluny.

Ces deux établissements sont ouverts à tous, mais confiés à un personnel congréganiste.

Les Frères de Ploërmel ont été appelés à Saint-Pierre en 1837, par le Ministre de la Marine et des Colonies, pour y enseigner. Leur fondateur et supérieur général d'alors, est l'abbé Jean-Marie de la Mennais, frère du célèbre écrivain Lammenais.

L'article 9 du traité passé le 16 mai 1837 entre le Supérieur lui-même et le Ministre stipule : « Les Frères enseignent en vertu de la commission, qui leur sera délivrée par le Ministre : ils seront soumis à la surveillance des autorités préposées à l'Instruction dans la colonie ».

C'est dans les mêmes conditions qu'ils ont été envoyés aux Antilles, l'année précédente. A cette époque, on ne leur demande pas de diplômes : c'est leur supérieur qui se porte garant de leur capacité à enseigner.

Les premiers frères n'arrivent à Saint-Pierre qu'en 1842, au nombre de trois, dont un destiné à Miquelon. Cependant, au fil des ans, l'effectif augmentera. En 1874, il en faut un pour l'île aux Chiens, deux en 1886.

C'est d'abord le Service Local qui est chargé des dépenses les concernant, puis, à partir de 1872, les Municipalités, d'où le nom d'écoles Communales que l'on applique alors aux écoles des trois îles.

Les bâtiments successifs qui les abritent sont des immeubles appartenant à l'Etat puis aux Communes. Les éphémérides nous apprennent que le 1^{er} mai 1856, l'Ecole des Frères est transférée dans l'établissement neuf bâti derrière l'Eglise. Ils occupaient précédemment la maison Sauveur, près de l'église également où ils se trouvaient à l'étroit.

On leur fournit le mobilier pour leur usage personnel et pour les classes. Ils reçoivent un traitement, ainsi que diverses indemnités (chauffage, entretien du mobilier et d'un domestique). Ils ont droit à des congés de convalescence et administratifs. Leur voyage est alors payé par la Colonie. En somme leur statut est très voisin de celui des fonctionnaires, à cela près qu'ils continuent à dépendre de leur supérieur. Celui-ci, lorsqu'il décide de rappeler un Frère en France et de le remplacer par un autre, se contente d'en aviser le Gouverneur.

En 1881, les Ecoles Publiques de garçons, Ecoles Communales, comptent 284 élèves à Saint-Pierre, 44 à Miquelon et 61 à l'île aux Chiens.

L'Ecole Communale de Filles, toujours à la même époque est dirigée par les Sœurs de St Joseph de Cluny, établies dans la colonie en 1826, donc plusieurs années avant les Frères, à peu près dans les mêmes conditions, c'est-à-dire logées et rétribuées. Leur école compte à St-Pierre 251 élèves, 42 à Miquelon. A l'île aux Chiens, l'institutrice, en cette année 1881, est une laïque, Melle Chevalier, qui a la charge de 48 filles.

Les religieuses dirigent aussi à Saint-Pierre et Miquelon, les « salles d'asile » ancêtres de nos Maternelles, établissements publics, qui reçoivent les enfants de deux à six ans. A St-Pierre, la salle d'asile, ouverte en 1861 et l'école de filles se trouvent à l'emplacement actuel de la maison de retraite St Jacques. Il y a 314 enfants à l'Asile. A Miquelon, l'on en compte, cette même année 51. A l'île aux Chiens, une laïque, Madame Pinson, accueille 48 petits.

Enseignement Privé : Cette modeste étude qui concerne surtout l'Enseignement Public ne serait pas complète si je passais sous silence l'existence de deux institutions privées : Le Pensionnat des Sœurs de St Joseph de Cluny, maison d'éducation pour les jeunes filles, fondée en 1858 ; le Collège des Pères du Saint-Esprit, créé en 1873 : c'est un collège d'enseignement primaire complet, destiné aux garçons, avec un cours classique (grec et latin).

Ces deux établissements se proposent de donner aux enfants des parents aisés de la colonie un enseignement plus complet que celui des écoles communales. Les cours y sont donc payants.

Le Pensionnat est la propriété des religieuses. Le collège, installé dans un bâtiment appartenant à l'Administration, précisément à l'emplacement du Pensionnat actuel, est subventionné. on y reçoit, de même qu'au Pensionnat, quelques boursiers du gouvernement, élèves méritants, désirant poursuivre leurs études au-delà de l'enseignement élémentaire. Une centaine de filles fréquentent le Pensionnat, il y a une soixantaine de garçons au Collège.

._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*._*

Après 1882 C'est le décret du 17 septembre 1891 qui va rendre applicable dans la colonie l'article 4 de la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

A la suite de cette promulgation, une commission municipale est instituée dans chaque commune « pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles ». Malgré cette mesure, il faudra attendre de très nombreuses années avant que cette fréquentation ne devienne régulière : la vie est dure à cette époque, et bien des gens sont trop pauvres pour payer les fournitures scolaires qui, elles, ne sont pas gratuites ; certaines familles, trop pauvres aussi pour vêtir et chausser chaudement, en hiver, plusieurs enfants, afin de les envoyer régulièrement en classe.

Malgré cela, le nombre des élèves augmente et l'Ecole des Frères devient trop petite. Dès 1887, on commence à parler, au sein des conseils, tant Municipal que Général, d'un nouveau bâtiment pour abriter l'Ecole publique de garçons. Des plans sont présentés par le Conseil Municipal.

La commission, nommée en Juillet par le Commandant à l'effet de donner son avis sur ces plans, « reconnaît que l'emplacement choisi qui a l'avantage de se trouver au centre de la ville est excellent sous d'autres rapports. Il offre une pente naturelle... C'est, il est vrai, un ancien cimetière, mais la dernière inhumation remontant à 1864, on peut affirmer que les fouilles n'offriront aucun danger ». Suit la description du bâtiment projeté : « long de 66 mètres, large de 14, orienté parallèlement à la rue de la Boulangerie, donc bien exposé à l'air et à la lumière ».

Tout le monde aura reconnu notre ancienne école abattue en 1974. La rue de la Boulangerie, est l'actuelle rue Louis Pasteur, l'autre qui lui est parallèle était la rue de la Poudrière, devenue rue Léon Leborgne, puis Marcel Bonin.

Mais, des différends surgissent entre la Municipalité et l'administration, si bien qu'il faudra attendre avril 1891 pour que les Frères s'installent dans les nouveaux locaux. Au rez-de-Chaussée, les classes, à l'étage : le logement des enseignants.

Pourtant, en cette année 1891, bien des aménagements restent encore à faire pour rendre le vaste édifice habitable, sinon confortable. L'année suivante, trois membres du Comité de l'Instruction

publique sont chargés de procéder à l'examen des bâtiments. Ils concluent à « L'imposante nécessité d'y faire exécuter sans délai les travaux de resserrage et de tapisserie, sans lesquels la santé des élèves ainsi que celle des professeurs se trouveraient chaque jour menacée... »... à « utilité de faire installer au milieu de l'édifice un escalier en pierres par lequel les petits élèves pourront plus commodément se rendre de la cour à leurs classes respectives ». Ils poursuivent en déplorant « la défectueuse confection des latrines qui procurent des parfums si peu agréables, qu'on ne peut, sans s'exposer à être asphyxié, approcher à plus de vingt pas de ces lieux infects ». Toujours en 1892, l'eau n'est encore pas amenée au bâtiment qui ne possède pas de lavabos. Il aurait fallu aussi niveler la cour, l'entourer d'une palissade, ce qui, « malgré les promesses », n'a pas encore été fait. La municipalité se fait tirer l'oreille, pour un motif toujours d'actualité : il n'y a pas d'argent.

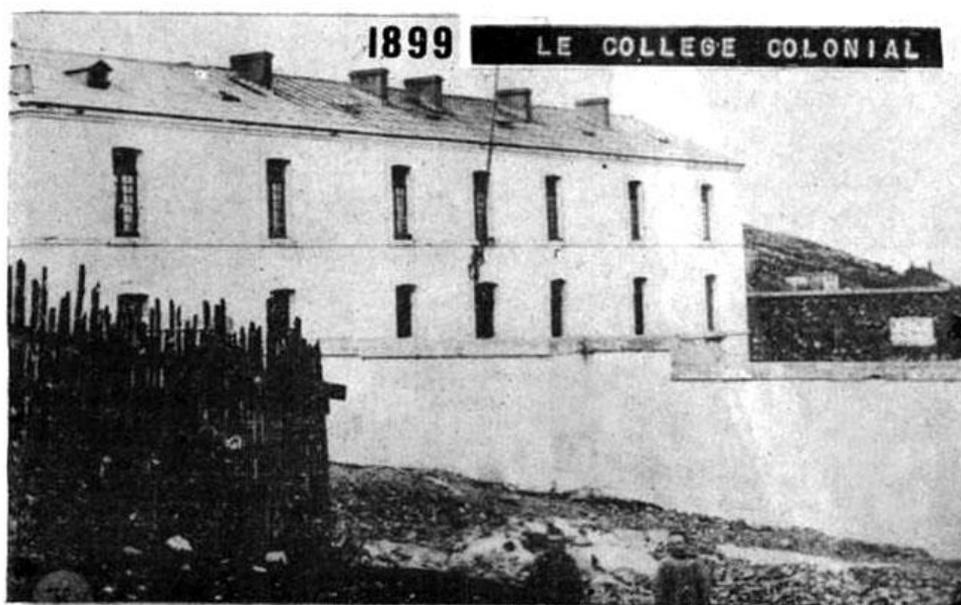
Et ce n'est que petit à petit, les années passant, que ces travaux « urgents » se trouveront faits.

L'enseignement laïque dans la Colonie : Création du « Collège Colonial ».

Si les écoles de l'île aux Chiens ont, le plus souvent, été tenues par des laïques : Melle Quémart qui ouvre la première école en 1863, puis Melle Chevalier, M. Meunier en 1874, Mme Pinson à l'Asile, c'est la création du Collège Colonial en 1892 qui marque officiellement l'avènement de l'Enseignement laïque dans le Territoire. Voici à la suite de quelles circonstances :

Cette année-là, le Supérieur des Pères du St Esprit décide brusquement de fermer le Collège de St-Pierre et de rappeler en France les professeurs. En effet, le nombre des élèves n'est pas suffisant pour justifier l'entretien d'un tel établissement, malgré les subventions qui lui sont allouées, mais il existe aussi un désaccord entre le Supérieur et le Préfet Apostolique du moment, ce qui explique également cette subite décision.

Les Frères de Ploërmel s'offrent alors à prendre en charge l'enseignement secondaire qui risque de disparaître, et proposent de lui affecter quelques pièces à l'étage de la nouvelle école. Mais leurs conditions semblent inacceptables au Conseil Général qui décide alors de remplacer le Collège des Pères du St Esprit par un collège laïque, qui portera le nom de « Collège Colonial ».



Ancienne caserne des Disciplinaires

Cette décision a été prise à la surprise générale, le mot « laïque » ayant pour certains membres du Conseil des résonances inquiétantes, et c'est la voix prépondérante de son Président, M. Jacques Dupont, qui finalement l'emporte.

Quoi qu'il en soit, le décret du 18 octobre 1892 consacre la naissance du Collège Colonial, « Etablissement d'enseignement primaire complet avec adjonction d'une division secondaire classique » calqué sur le modèle des collèges de la Métropole. Pour l'abriter, la Marine cède à l'Etat la Caserne des Disciplinaires que l'on aménage rapidement en vue de sa nouvelle affectation.

On fait venir de France quatre professeurs, dont un Directeur, et, le 18 décembre 1892, il est inauguré solennellement par le Gouverneur, en présence de toutes les autorités de la colonie, y compris le Supérieur ecclésiastique. Dès le lendemain, les cours sont ouverts.

Au départ, une cinquantaine d'élèves fréquentent l'établissement, mais très vite, il faut lui adjoindre une classe enfantine pour étoffer les effectifs ; y organiser aussi des cours d'anglais qui n'avaient pas été prévus, alors qu'ils existaient à l'Ecole des Frères depuis quelque temps déjà. Malgré cela, le collège périclité et coûte cher au budget local, bien que les cours n'y soient pas gratuits.

A cette époque, à St Pierre, la majorité des parents ne voient pas bien la nécessité de prolonger, au-delà de quatorze ans, les études de leurs enfants. On les retire donc du Collège, dès qu'ils atteignent cet âge, pour les mettre en apprentissage ou les placer comme commis dans les maisons de commerce de la ville. Certaines familles très aisées envoient leurs fils au Canada étudier l'anglais et la comptabilité, ou en France, dans des établissements d'instruction secondaire.

Les études classiques ont bien peu d'adeptes : deux ou trois élèves suivent les cours de grec et de latin, parmi lesquels M. Léonce Dupont, que les gens d'un certain âge ont bien connu, et qui figure plusieurs fois au palmarès de la distribution des prix à la fin de l'année scolaire 1892-93.

Finalement, en 1899, il faut se rendre à l'évidence : la fermeture du Collège s'impose ; il n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, compte tenu des dépenses qu'il occasionne. Mais, s'il faut en croire un rapport du Gouverneur au Ministre, il avait tout au moins eu un effet bénéfique, celui de stimuler les Frères « qui commençaient à s'encroûter dans des méthodes routinières », en provoquant une saine émulation entre les deux établissements.

Le décret qui porte suppression du Collège Colonial, signé le 21 septembre 1899 par le Président de la République Emile Loubet, précise dans son article 2 : « Il est créé dans cette colonie une Ecole Primaire Publique laïque ».

A défaut de Collège, voilà donc la colonie dotée par le Gouvernement d'une école laïque (ce qui m'empêche pas l'Ecole des Frères de continuer à fonctionner). Elle sera à la charge, non pas de la Commune, mais du Service Local.

A ses débuts, elle ne comprend qu'une classe, installée provisoirement dans une salle de musique contiguë aux Bains Publics. Son premier instituteur est M. Chevolot, précédemment professeur au Collège.

Cette création prouve à l'évidence l'intention bien arrêtée des autorités de la III^{ème} République d'acheminer doucement la colonie vers un enseignement public exclusivement laïque.

On fonde assurément de grands espoirs sur l'avenir de cette école, car, au mois de juillet 1900, un marché est passé entre le Service Local et M. Pierre Laborde, un entrepreneur, pour la construction d'une « école primaire publique de garçons ».

« Cette école, pouvant admettre 96 élèves, comportera 2 classes. Il y aura, à la suite de chaque classe, un préau couvert de 20 m de long sur 4 m de large. Au centre, c'est-à-dire entre les deux classes, sera élevé le logement de l'instituteur. « Les bâtiments indiqués ci-dessus seront édifiés dans le pré Laveille, propriété de la colonie... L'entrée principale se fera par la rue Desrousseaux, dont le prolongement est à faire. Les élèves arriveront dans les classes par une porte placée dans le préau (côté rue Borda) ». Ce pré Laveille était un terrain vague situé en face du « Télégraphe Anglais ».

Tel que prévu, le bâtiment, livré en janvier 1901, est inauguré le mercredi 20 février à deux heures de l'après-midi, par le Gouverneur assisté des membres du Conseil d'Administration et des principaux fonctionnaires.

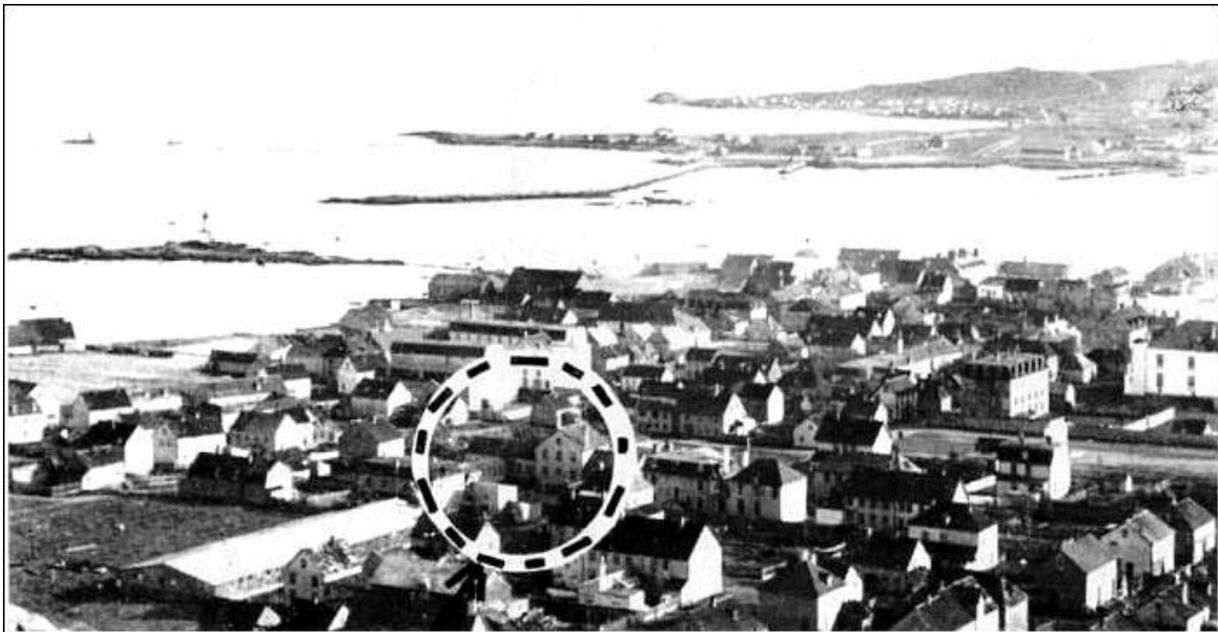
On peut lire, dans le Journal Officiel du samedi suivant, le compte-rendu de cette inauguration solennelle, le discours du Directeur M. Coudert, récemment arrivé de France, ainsi que la réponse du Gouverneur p. i. qui n'est autre que M. Caperon, le spirituel auteur de « l'isthme de Langlade ».

Qu'est-il advenu de cette maison d'école, mise en service il y a quatre-vingt un ans ? Personne ne semble en avoir gardé le souvenir.

Pourtant, un rapport du 7 janvier 1903 de son Directeur, M. Picandet, nous apprend qu'elle reçoit alors 72 élèves des deux sexes, répartis en deux salles. Apparemment, entre 1901 et 1903, l'école laïque de garçons est devenue une école mixte.

Bientôt, cependant, les nouveaux locaux seront abandonnés à la suite de la laïcisation de l'Ecole des Frères, et ce sont alors les services de la Justice qui viendront s'y installer : depuis l'incendie de l'Eglise qui avait également brûlé le Palais de Justice, en 1902, ces services, en effet, avaient été dispersés ici et là et ce bâtiment vide était tout désigné pour les recevoir. En 1921, il servira d'hôpital et, peu de temps après la réinstallation dans ses murs du Service judiciaire, en 1924, il sera détruit par les flammes.

Telle est l'histoire de la première école laïque édifiée à Saint-Pierre.



Au centre du cercle la 1ère école laïque construite en 1900

La laïcisation des Ecoles de Garçons.

C'est une dépêche ministérielle datée du 20 mai 1903 qui informe le Gouverneur de la dissolution de l'Institut des Frères de Ploërmel et l'invite à cesser toute relation avec les anciens supérieurs de cette congrégation.

Le traitement des Frères en service à St-Pierre leur sera payé à titre individuel en attendant que la Direction des Ecoles ait été remise entre les mains des instituteurs laïques.

Les Frères terminent donc l'année scolaire et se préparent à quitter St-Pierre. Ils sont quinze, dont sept enseignants, à s'embarquer sur le navire « Glencoe », le 17 juillet de cette année 1903. Leur départ est l'occasion de manifestations assez violentes qui opposent les gendarmes à une foule de sympathisants venus les saluer. Fort heureusement, il n'y a ni morts ni blessés, et cela se solde par quelques interpellations en justice. M. Caperon fait, au Ministre, un récit assez imagé de ces incidents.

Le 25 juillet suivant, le décret qui consacre la laïcisation est promulgué et un arrêté local du 12 août porte réorganisation de l'Instruction Publique aux Iles St Pierre et Miquelon.

Des dispositions transitoires de cet arrêté précisent, toutefois, que rien n'est changé en ce qui concerne le personnel enseignant des Ecoles de Filles : les Sœurs de St Joseph de Cluny continuent donc d'en assumer la charge.

Cependant, à part Mme Picandet, institutrice, et son mari, qui, de Directeur de l'Ecole laïque, devient Directeur de l'Ecole Communale, toujours laïque bien entendu, il n'y a pas d'instituteurs à St-Pierre. Il faut en détacher des cadres métropolitains. Ils arrivent à cinq dans la fin de l'été 1903. On se propose aussi de recruter sur place des jeunes gens qui devront être, par la suite, pourvus du Brevet Elémentaire qu'on pourra désormais passer dans le Territoire. Dans la liste des premiers enseignants figurent donc trois St Pierrais : Messieurs Grosvalet Joseph, Alsace Georges et Letournel Fernand qui ont satisfait aux conditions de recrutement. Et la rentrée a lieu, le lundi 28 septembre 1903, dans le grand bâtiment où tant de générations sont venues s'asseoir jusqu'en 1974.

Le 2 octobre, le Gouverneur rend compte au Ministre de la façon dont s'est effectuée la rentrée et l'avise qu'à cette date, les 400 élèves que comportait l'Ecole des Frères sont presque tous présents. Et il poursuit : « Tout ira bien, si comme je l'espère, le personnel enseignant est à la hauteur de sa tâche... Je fais procéder aujourd'hui même, par M. L'Inspecteur Primaire, à l'installation du titulaire de Miquelon, M. Champy, pendant qu'une pareille opération s'effectue par l'intermédiaire de M. le Chef du Service de l'Intérieur à l'île aux Chiens pour M. Vincenti. »

Laïcisation des Ecoles de Filles

Reste la question de la laïcisation des Ecoles de Filles qui n'est toujours pas réglée. On en a réservé la solution, le Gouverneur estimant qu'on ne pouvait procéder à la complète laïcisation dans un même temps, cette mesure radicale risquant d'entraîner, dans le public, des réactions qu'il redoute.

Le pas suivant consistera donc à laïciser d'abord les Ecoles de Filles de Miquelon et de l'île aux Chiens. Ceci est fait à la rentrée de 1905, non sans quelques anicroches, surtout à Miquelon où le ménage Champy est mal accepté de la population car il est marié civilement !

Mais le Ministre se fait pressant : la même décision doit également s'appliquer, et le plus tôt possible, à la Commune de St Pierre. Dans le but d'en accélérer le processus, il désigne, pour servir dans la colonie, un ménage d'instituteurs de Decazeville, M. et Mme Plégat.



Ainsi le Gouverneur ne pourra pas objecter qu'il manque de personnel. On fait aussi venir une jeune institutrice du Jura, Melle Bailly, qui, pourvue du Brevet Supérieur, sera la première Directrice de la nouvelle Ecole de Filles.

C'est le 9 janvier que voit le jour l'arrêté décidant la laïcisation de l'Ecole Publique de Filles de St Pierre. Mais, pour diverses raisons, l'application en est encore différée à la rentrée de septembre.

Des pétitions, signées d'un très grand nombre d'habitants, et réclamant le maintien des Sœurs dans les Ecoles Publiques, circulent dès la fin de janvier. Dans les mêmes temps, l'avocat socialiste Lagrosillière, originaire de la Martinique, dont les idées avancées sont bien connues, est assiégé dans sa maison par de nombreuses personnes très excitées. La petite histoire dit qu'il dut se réfugier sur le toit de son domicile pour échapper aux assaillants. Ce qui est certain, c'est qu'il bénéficia pendant plusieurs jours de la protection de la police et qu'on fit même rentrer le gendarme en poste à Langlade pour participer à cette protection.

Finalement, toute cette agitation s'avère inutile et, le 17 septembre 1906, l'Ecole Publique laïque de Filles ouvre ses portes, rue Borda, dans l'ancien « Ouvroir », l'immeuble où sont installés actuellement le Musée et les services de la Sécurité Sociale.

Des jeunes St Pierraises, pourvues du Brevet Élémentaire, font partie de cette première équipe d'institutrices. Ce sont : Melles Farvacque Madeleine et Lafitte Angèle. A la salle d'Asile, deux laïques, Mesdames Déminiac et Gravé, ont remplacé les religieuses.

Dans un rapport daté de 1908, Melle Bailly, devenue l'année précédente l'épouse d'un médecin en service à St Pierre, le docteur Thibaud, nous apprend que « cette école de Filles, qui comptait 43 élèves le jour de son ouverture, en comptait une centaine à la fin de cette même année scolaire ». Et elle ajoute : « Etant donné que les religieuses avaient obtenu l'autorisation d'ouvrir une école primaire et une école maternelle quelques jours avant la laïcisation, c'était un résultat très appréciable ». En effet, de cette même année 1906, date l'ouverture de l'école privée qui deviendra Ste Croisine.

Toujours en 1906, à l'île aux Chiens, c'est le ménage Plégat qui enseigne à 78 élèves, tandis qu'à Miquelon, M. et Mme Vincenti ont bientôt remplacé M. et Mme Champy, Mme Orsiny tient alors l'Ecole Maternelle.



Puis le temps passera, ces hommes et ces femmes, pionniers de l'enseignement laïque dans l'archipel, disparaîtront, leur nom même s'enfoncera dans l'oubli, tandis que de nouveaux venus, au nombre desquels les St Pierrais sont les plus nombreux, assureront la relève.

Et l'école Laïque, malgré ses détracteurs, continuera de vivre contre vents et marées.

Aujourd'hui, à Saint-Pierre, les luttes stériles et le sectarisme qui ont marqué le début de ce siècle ont fort heureusement disparu, les querelles scolaires n'ont désormais plus cours. Il nous reste à souhaiter, en terminant, qu'elles ne se rallument jamais.

Alice Reux – Avril 1982 –

